



**PRÉSIDENCE**

---

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**N° 1846-2019/ARR/DJA**

**du : 21/06/2019**

**AMPLIATIONS**

Commissaire délégué	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Intéressés	45

**ARRÊTÉ**

**portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs**

**LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le rapport n° 15680-2019/1-ACTS/DJA du 20 mai 2019,

**ARRÊTE**

**TITRE I – SECTEUR DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE**

**ARTICLE 1 :** A la **Commission consultative de l'aide médicale et des aides sociales**, sont désignés :

- M. Georges Castejon, représentant d'une association à caractère social ou caritatif du secteur « personnes âgées » ;
- Mme Joëlle Campot, représentante d'une association à caractère social ou caritatif du secteur « personnes handicapées ».

**ARTICLE 2 :** A la **Commission d'agrément des candidats à l'adoption**, sont désignées :

- Mme Jocelyne Lemoigne, titulaire, personne qualifiée dans le domaine de l'action sociale et sanitaire de l'enfance ;
- Mme Catherine Blanc-Rossignol, suppléante, personne qualifiée dans le domaine de l'action sociale et sanitaire de l'enfance.

**ARTICLE 3 :** A la **Commission d'agrément des candidats à la fonction de famille d'accueil**, sont désignées :

- Mme Dominique Lacroix, titulaire, représentante d'une association s'occupant de la protection de l'enfance ;
- Mme France-Line Mermoud, titulaire, représentante d'une association s'occupant des familles d'accueil ;

- Mme Valérie Mèité, suppléante, représentante d'une association s'occupant de la protection de l'enfance ;
- Mme Anamalia Puleoto, suppléante, représentante d'une association s'occupant des familles d'accueil .

**ARTICLE 4 :** A la **Commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap (CEJH) de la Nouvelle-Calédonie**, sont désignés :

- Mme Lauretta Sarte, titulaire, médecin de santé scolaire ;
- Mme Catherine Grangeon, titulaire, médecin de protection maternelle et infantile ;
- Mme Valérie Lo, titulaire, directrice d'établissement spécialisé ;
- Mme Audrey Boissery, titulaire, psychologue ;
- M. Denis Bréant, titulaire, service social ;

- Mme Anne Renard, suppléante, médecin de santé scolaire ;
- Mme Catherine Blanc-Rossignol, suppléante, médecin de protection maternelle et infantile ;
- Mme Béatrice Ponot, suppléante, directrice d'établissement spécialisé ;
- M. Karim Pierron, suppléant, psychologue ;
- Mme Sabine Charles, suppléante, assistante sociale.

**ARTICLE 5 :** Au **Jury de validation du diplôme d'aide médico-psychologique (DAMP)**, est désignée :

- Mme Barbara Pellan, représentante de l'action sociale et médico-sociale.

## **TITRE II – SECTEUR DE LA CULTURE**

**ARTICLE 6 :** A la **Commission de financement des projets de décoration ou d'aménagement paysager**, sont désignés :

- M. Albert AUDE, propriétaire de galerie d'art ;
- Mme Véronique MENET, conseiller paysagiste.

**ARTICLE 7 :** A la **Commission des sites et monuments historiques**, sont désignés :

- Mme Josée SANUY, présidente du conseil de l'ordre des architectes;
- M. Gabriel VALET, président de la société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie ;
- M. Jean-Marie WADRAWANE, archéologue.

**ARTICLE 8 :** Au **Jury d'attribution de la bourse d'enseignement artistique**, sont désignés :

- Mme Lydie GARDET, titulaire, spécialisée dans les arts visuels ;
- M. Terence CHEVRIN, titulaire, spécialisé dans l'audiovisuel ;

- M. Pételo TUILALO, suppléant, spécialisé dans les arts visuels ;
- Mme Odile DUFANT, suppléante, spécialisée dans l'audiovisuel ;

- M. Francis GAILLOT, titulaire, spécialisé dans le chant ou la musique ;

- M. Stéphane LEGRAND, titulaire, spécialisé dans le cirque ;

- M. Sthan KABAR-LOUËT, titulaire, spécialisé dans la danse ;

- M. Stéphane PIOCHAUD, titulaire, spécialisé dans le théâtre ;

- M. Sacha TERRAT, suppléant, spécialisé dans le chant ou la musique ;

- Mme Pascale LEGRAND, suppléante, spécialisée dans le cirque ;

- M. Quentin ROUILLIER, suppléant, spécialisé dans la danse ;

- M. Laurent ROSSINI, suppléant, spécialisé dans le théâtre.

**ARTICLE 9 :** Au **Jury d'attribution du dispositif de soutien d'aide à la création artistique**, sont désignés :

- M. Pétélo TUILALO et M. Henri GAMA, spécialisés dans le domaine des arts visuels et des expositions ;

- M. Jean-Brice PEIRANO et M. Manuel CASTEJON, spécialisés dans le domaine de l'écriture ;

- M. Evarist WAYARIDRI et Mme Alexandra GARDNER, spécialisés dans le domaine de la musique ;

- Mme Hélène SINGER et M. Pierre GOUARIN, spécialisés dans le domaine de l'audiovisuel.

### **TITRE III – SECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS**

**ARTICLE 10 :** Au **Haut-conseil du sport calédonien**, est désigné :

- M. Philippe LE POUL, directeur de la jeunesse et des sports de la province Sud.

**ARTICLE 11 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.